

Au cours des années récentes, la violence contre les femmes en général et la violence domestique en particulier est un problème qui a de plus en plus attiré l'attention des gouvernements des pays en développement et des pays développés, ainsi que de la communauté internationale (Assemblée Générale des Nations Unies, 1991). La violence domestique contre les femmes est reconnue comme une violation des droits humains élémentaires des femmes ; d'autre part, de plus en plus d'études ont mis en évidence les risques que cette violence fait courir sur la santé des femmes et ses conséquences sur le plan démographique (Heise et al., 1998 ; Heise et al., 1994 ; Jejeebhoy, 1998). Dans de nombreuses sociétés, y compris en Haïti, on apprend dès le plus jeune âge aux femmes à accepter, et même parfois à tolérer la violence domestique et à ne pas réagir devant cet état de faits. La tolérance et l'expérience de la violence domestique sont des barrières importantes au pouvoir d'action des femmes, avec des conséquences sur leur santé, sur la recherche de soins, sur leur adoption d'un modèle d'une famille de taille réduite et sur la santé de leurs enfants.

L'EMMUS-IV a inclus un module comprenant des questions qui fournissent de nombreuses informations sur l'expérience de la violence domestique subie par les femmes en Haïti. En particulier, le module fournit des informations sur la prévalence de tout acte de violence commis par le mari ou d'autres personnes sur les femmes depuis l'âge de 15 ans. Concernant la violence conjugale, c'est-à-dire exercée par le mari (actuel ou le plus récent) contre des femmes actuellement en union ou qui l'ont été, on a cherché à connaître le type de violence (émotionnelle, physique ou sexuelle) et le moment où a commencé à s'exercer cette violence. De plus, on a tenté de mesurer le contrôle exercé par le mari sur sa femme, la prévalence de la violence durant la grossesse et la violence perpétrée par les femmes contre leur mari. Pour les femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles, on a également cherché à savoir si elles avaient recherché de l'aide et à qui elles s'étaient adressées.

18.1 VIOLENCE DOMESTIQUE ET VIOLENCE CONJUGALE

18.1.1 Méthodologie

Comme on l'a mentionné précédemment, il existe une culture du silence qui entoure la violence domestique et qui rend la collecte de données sur ce sujet sensible particulièrement difficile. Même les femmes qui veulent parler de leur expérience ont des difficultés parce qu'elles éprouvent un sentiment de honte ou de crainte. La nécessité d'établir un bon rapport avec l'enquêtée, en lui garantissant la confidentialité des informations et en veillant à ce que l'entretien se déroule totalement en privé, est très important non seulement pour l'enquête elle-même mais aussi pour garantir la validité des données sur la violence domestique. La confidentialité de l'entretien est également essentielle pour assurer la sécurité de l'enquêtée. En effet poser des questions sur la violence domestique, en particulier dans des ménages où l'auteur des violences peut être présent au moment de l'entretien, peut générer des actes de violence supplémentaires. Compte tenu de tous ces problèmes liés à la collecte des informations sur la violence domestique, les mesures suivantes ont été prises au cours de l'EMMUS-IV pour assurer une bonne qualité des données, tout en garantissant la sécurité des enquêtées.

Une formation spéciale a été donnée aux enquêtrices pour les sensibiliser au problème de la violence domestique en Haïti et aux problèmes particuliers que posent des enquêtes sur ce sujet. On a particulièrement insisté sur le besoin d'établir un rapport de confiance avec l'enquêtée et sur la nécessité absolue de garantir la confidentialité de l'interview.

- Le module utilisé a été spécialement conçu pour permettre à l'enquêtrice de ne continuer l'enquête que s'il était possible d'être totalement en privé avec la femme interrogée. S'il n'était pas possible d'être en privé, l'enquêtrice avait pour instruction d'interrompre l'entretien et de fournir une explication écrite à la fin du questionnaire pour en donner la raison.
- Les questions sur la violence domestique n'ont été posées qu'à une seule femme par ménage. Dans les ménages comptant plus d'une femme éligible, celle qui devait être interrogée était sélectionnée au hasard en suivant une procédure simple de sélection pré-établie¹. En n'enquêtant qu'une seule femme par ménage, personne d'autre dans le ménage, hormis la femme interrogée, ne savait que des questions sur la violence domestique lui avaient été posées, ce qui permettait de garantir la sécurité de la femme interrogée.
- Bien qu'au début de l'enquête, chaque femme ait été informée sur les objectifs de l'enquête et qu'on lui ait demandé son accord avant de poser les questions, on informait de nouveau, au début du module, l'enquêtée sur le contenu particulier de cette section, sur les mesures prises pour assurer la confidentialité des informations et on lui demandait à nouveau son accord pour l'interview.

Les études sur la violence montrent que la forme la plus commune de violence domestique chez les adultes est la violence conjugale. La violence conjugale a été mesurée en utilisant une version abrégée de l'échelle des conflits utilisée par Strauss (1990). Cette échelle s'est révélée très efficace pour mesurer la violence domestique et, de plus, elle peut facilement être adaptée à différentes situations et à différentes cultures. Au cours de l'EMMUS-IV, la violence conjugale a été mesurée en posant les questions suivantes :

« Est-ce qu'il est déjà arrivé que votre (dernier) mari/partenaire/monsieur :

- a) Vous bouscule, secoue, ou jette quelque chose contre vous ?
- b) Vous gifle ?
- c) Vous torde le bras ou vous tire les cheveux ?
- d) Vous frappe à coups de poing avec quelque chose qui pouvait vous blesser ?
- e) Vous donne des coups de pied ou traîne à terre ?
- f) Essaye de vous étrangler ou de vous brûler ?
- g) Vous menace avec un couteau, un pistolet ou un autre type d'arme ?

¹ Rappelons tout d'abord que le module sur la violence domestique n'a porté que sur un sous échantillon d'un ménage sur deux sélectionné également pour le test d'anémie et pour les modules sur le "statut de la femme" et les "IST/sida". Dans les ménages sélectionnés et ne comprenant qu'une seule femme éligible, cette femme était également éligible pour le module sur la violence domestique. Dans les ménages comptant plus d'une femme éligible, l'enquêtrice devait sélectionner celle qui serait interrogée sur ce thème. Pour cela, à chaque ménage avait été attribué, à l'avance, un nombre aléatoire égal à 1 ou 2. Si ce nombre était 1, l'enquêtrice, qui avait au préalable dressé la liste des femmes éligibles classées selon leur âge (voir Annexe E, Questionnaire Ménage), sélectionnait la femme la plus âgée; si le nombre était 2, elle sélectionnait la femme la plus jeune. Cette procédure a l'avantage de la simplicité et de la rapidité, même dans les cas les plus complexes. Cependant, cette méthode introduit, de par son principe, un léger biais dans la sélection, dans la mesure où, dans les ménages comptant plus de deux femmes, celles d'âge intermédiaire ne peuvent jamais être sélectionnées. Néanmoins ces ménages sont en nombre assez limité (moins de 10 % de l'échantillon) et le biais inhérent à la méthode est largement compensé par les nombreuses erreurs (parfois volontaires et systématiques) qu'aurait entraîné une méthode plus correcte sur le plan strictement statistique. Globalement, et malgré ces remarques, on peut considérer l'échantillon des femmes interrogées sur la violence domestique comme étant représentatif de l'ensemble de la population des femmes d'Haïti. Au total, 3 389 femmes ont été interrogées avec succès sur les problèmes relatifs à la violence domestique.

- h) Vous force physiquement à avoir des rapports sexuels même quand vous ne le vouliez pas ?
- i) Vous force à pratiquer d'autres types d'actes sexuels que vous ne vouliez pas ? »

Les questions ont été posées par rapport au conjoint actuel pour les femmes actuellement en union et au dernier conjoint pour les femmes actuellement en rupture d'union. Les femmes pouvaient répondre « oui » ou « non » pour chaque acte et, si la réponse était positive, on demandait alors à la femme combien de fois cela était arrivé au cours des 12 derniers mois. Des réponses positives pour un ou plusieurs actes, numérotés précédemment (f) et (g), révèlent des formes sévères de violence physique; les actes (a) à (e) constituent des formes de violence physique moins graves, alors que les actes (h) et/ou (i) correspondent à des formes de violence sexuelle.

Une approche identique a été utilisée pour mesurer la prévalence de la violence émotionnelle. La question était formulée de la façon suivante :

« Est-ce qu'il est déjà arrivé que votre (dernier) mari/partenaire/monsieur :

- Vous dise ou fasse quelque chose pour vous humilier devant d'autres personnes ?
- Vous menace méchamment, vous ou quelqu'un proche de vous ?
- Vous insulte ou vous rabaisse ? »

Cette approche, consistant à s'enquérir séparément d'actes spécifiques, a l'avantage de ne pas être affectée par la compréhension de ce que l'on entend par violence. On demande ainsi à l'enquêtée si elle a été giflée, ce qui est compréhensible directement par n'importe quelle femme, mais on ne lui demande pas si elle a subi des "violences", ce qui, selon les cultures et les sous populations, peut être interprété différemment. Cette approche présente également l'avantage de donner à l'enquêtée plusieurs occasions de déclarer n'importe quelle expérience de violence.

Au cours de l'EMMUS-IV, en plus de la violence conjugale, on a aussi demandé aux femmes si, depuis l'âge de 15 ans, elles avaient subi n'importe quel type de violence physique de la part de n'importe quelle personne autre que leur mari. La question était formulée de la façon suivante : « À partir de l'âge de 15 ans, est-ce que quelqu'un (d'autre que votre (actuel/dernier) mari/partenaire/"monsieur") vous a battu, giflé, donné des coups de pied ou fait quelque chose afin de vous agresser physiquement? » Aux femmes répondant par l'affirmative, on demandait quels étaient les auteurs de ces violences et combien de fois cela était arrivé au cours des 12 derniers mois. Des questions semblables ont été employées pour mesurer la violence pendant la grossesse et la violence par des femmes contre leur mari.

En utilisant différentes approches pour tenter de mesurer la violence domestique, une attention particulière a été néanmoins consacrée à la violence conjugale. Par ailleurs, l'utilisation de différents types d'approches, le fait d'avoir donné à la femme plusieurs occasions de révéler des actes de violence et les précautions prises pour assurer la confidentialité de l'entretien sont autant de facteurs susceptibles d'avoir permis de réduire au minimum les sous déclarations de violence domestique. Cependant, il se peut que les niveaux éventuels de sous déclarations varient selon les différents sous-groupes de femmes interrogées. De ce fait les écarts observés dans les résultats selon les différentes caractéristiques sociodémographiques doivent être interprétés avec prudence, même si, dans la plupart des cas, ils révèlent des différences réelles.

18.1.2 Violence physique depuis l'âge de 15 ans

Le tableau 18.1 et le graphique 18.1 présentent les proportions de femmes qui ont déclaré avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans et de celles qui en ont subi au cours des douze mois ayant précédé l'enquête selon les caractéristiques sociodémographiques.

Plus d'un quart des femmes haïtiennes (27 %) ont déclaré avoir subi des violences physiques à un moment quelconque depuis l'âge de 15 ans. En outre, 16 % des femmes ont subi des violences récemment, c'est-à-dire au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Du point de vue des caractéristiques sociodémographiques, on ne constate pas d'écarts très importants. Les proportions sont très proches de la moyenne nationale. On peut souligner néanmoins que la proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences depuis l'âge de 15 ans est plus élevée chez les femmes qui sont en union sans cohabitation (37 %) et surtout chez celles résidant dans le département de l'Artibonite (41 %).

Aux femmes ayant déclaré avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, on a demandé qui avait commis ces violences. Ces données sont présentées au tableau 18.2 selon l'état matrimonial. Dans 46 % des cas, l'auteur des violences est une ou des personnes autres que le mari/partenaire. Cependant, 32 % des femmes ont déclaré que l'auteur des violences était le mari/partenaire seul. À l'EMMUS-III de 2000, ces niveaux étaient très proches (respectivement 44 % et 28 %).

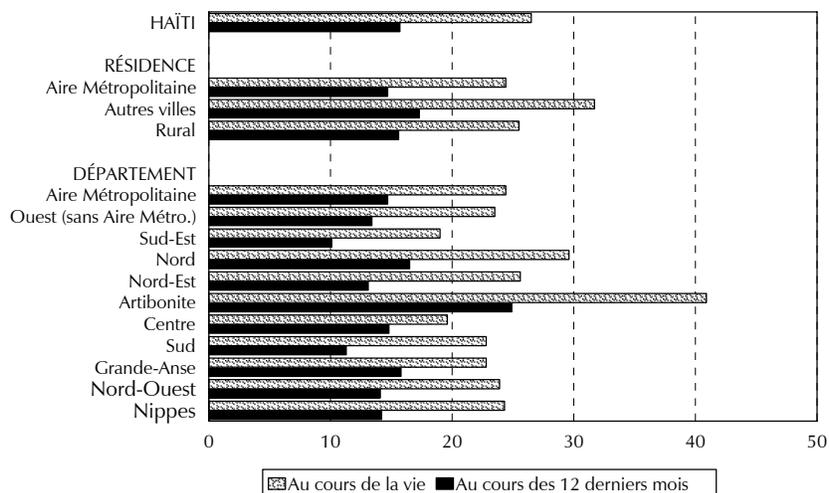
Tableau 18.1 Violence physique

Pourcentage de femmes qui ont déclaré avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans et pourcentage de celles qui ont subi des violences physiques au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique	Pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques		Effectif
	Depuis l'âge de 15 ans	Au cours des 12 derniers mois	
Groupe d'âges			
15-19	22,9	15,8	855
20-29	26,1	13,2	651
30-39	31,0	17,1	644
40-49	26,7	16,4	422
État matrimonial			
Célibataire	18,5	8,7	1 147
En union avec cohabitation	28,6	18,0	1 772
En union sans cohabitation	36,9	25,3	310
En rupture d'union	33,2	17,7	339
Milieu de résidence			
Aire Métropolitaine	24,4	14,7	961
Autres Villes	31,7	17,1	740
Ensemble urbain	27,6	15,7	1 701
Rural	25,5	15,5	1 866
Département			
Aire Métropolitaine	24,4	14,7	961
Ouest (sans Aire Métro.)	23,5	13,4	565
Sud-Est	19,0	10,1	161
Nord	29,6	16,1	338
Nord-Est	25,6	13,1	112
Artibonite	40,9	24,5	539
Centre	19,6	14,7	261
Sud	22,8	11,3	224
Grande-Anse	22,8	15,3	121
Nord-Ouest	23,9	14,0	204
Nippes	24,3	14,2	80
Niveau d'instruction			
Aucune instruction	26,3	17,5	715
Primaire/ alphab.	29,1	18,2	1 550
Secondaire ou +	23,5	11,5	1 302
Situation par rapport à l'emploi			
Ne travaille pas	28,4	16,3	1 535
Travaille pour de l'argent	25,2	18,5	43
Ne travaille pas pour de l'argent	25,0	15,0	1 989
Participation à des groupes de femmes			
Au moins un	33,1	22,0	315
Aucun	25,9	15,0	3 251
Quintile de bien-être économique			
Le plus pauvre	22,7	14,1	527
Second	24,9	13,7	626
Moyen	31,6	19,5	621
Quatrième	28,9	19,0	845
Le plus riche	24,1	12,2	948
Ensemble ¹	26,5	15,6	3 567

¹ Y compris les non déterminés

Graphique 18.1 Pourcentage de femmes ayant subi différentes formes de violence conjugale au cours de leur vie et au cours des 12 derniers mois



EMMUS-IV 2005-2006

Les résultats selon l'état matrimonial ne font pas apparaître de différences importantes. Tout au plus peut-on souligner que, dans le cas d'union avec cohabitation, le mari/partenaire seul est cité comme l'auteur des violences dans 50 % des cas. Si l'on ajoute à cette proportion 14 % des femmes qui ont déclaré que le mari /partenaire et d'autres avaient commis ces violences, on constate que dans près des deux tiers des cas (64 %), le mari/partenaire est impliqué, seul ou avec d'autres, dans les violences subies par les femmes depuis l'âge de 15 ans. Dans les unions sans cohabitation, cette proportion est de 61 %. Par ailleurs, dans le cas d'union rompue, près de six femmes sur dix (59 %) ont déclaré que l'auteur des violences physiques qu'elles avaient subies était leur ex-mari/partenaire seul.

Tableau 18.2 Auteur des violences physiques

Répartition (en %) des femmes qui ont déclaré avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans par auteur des violences et selon l'état matrimonial, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

État matrimonial actuel	Auteur des violences					Total	Effectif des femmes qui ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans
	Mari/partenaire seul	Ex-mari/partenaire seul	Mari/partenaire et autre(s)	Personne autre que le mari/partenaire	Ne peut pas identifier l'auteur		
Célibataire	na	na	na	98,4	1,6	100,0	212
En union avec cohabitation	49,7	4,1	13,9	32,4	0,0	100,0	506
En union sans cohabitation	43,8	9,9	16,8	29,4	0,0	100,0	114
En rupture d'union	0,0	59,1	14,4	26,5	0,0	100,0	113
Ensemble	31,9	10,4	11,2	46,1	0,4	100,0	945

na = Non applicable

18.1.3 Violence pendant la grossesse

Les conséquences de la violence domestique sur la santé physique et mentale des femmes sont graves, cela quel que soit l'âge ou la période de la vie de la femme. Cependant, les violences durant la grossesse font courir aux femmes des risques accrus non seulement pour leur propre santé et leur survie mais aussi pour la survie de l'enfant à naître. Pour évaluer l'ampleur de cette violence, on a demandé aux femmes enceintes ou qui l'ont été, si elles avaient subi des violences physiques pendant cette période (ou ces périodes) de leur vie. Dans le cas d'une réponse affirmative, on demandait qui était l'auteur de ces actes de violence.

Le tableau 18.3 présente, parmi les femmes actuellement enceintes ou qui l'ont été, les pourcentages de celles qui ont déclaré avoir subi des violences physiques pendant leur grossesse ; les résultats sont présentés en fonction de l'auteur de ces violences. Dans l'ensemble, 6 % des femmes ont déclaré avoir subi des violences alors qu'elles étaient enceintes. Du fait de la faiblesse de l'effectif, les variations en fonction des caractéristiques sociodémographiques sont difficiles à interpréter.

En fonction de l'auteur des violences, on constate que dans 40 % des cas, le mari partenaire est impliqué, qu'il soit seul responsable ou qu'il partage la responsabilité avec d'autres. Cependant, il faut souligner que 28 % des femmes ont subi des actes violences, au cours d'une grossesse, perpétrés par des personnes autres que le mari/partenaire.

Tableau 18.3 Violence pendant la grossesse

Parmi les femmes actuellement enceintes ou qui ont déjà été enceintes, pourcentage de celles qui ont déclaré avoir subi des violences physiques pendant qu'elles étaient enceintes selon les caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique	Femmes qui ont déjà été enceintes		Auteur des violences				Total	Effectif des femmes enceintes qui ont subi des violences au cours d'une grossesse
	Pourcentage qui ont subi des violences pendant la grossesse	Effectif	Mari/partenaire seul	Ex-mari/partenaire seul	Mari/partenaire et autre(s)	Personne autre que le mari/partenaire		
Groupe d'âges								
15-19	14,2	116	*	*	*	*	100,0	17
20-29	6,5	339	*	*	*	*	100,0	22
30-39	5,0	458	*	*	*	*	100,0	23
40-49	4,1	379	*	*	*	*	100,0	15
État matrimonial								
Célibataire	0,0	38	na	na	na	na	na	na
En union avec cohabitation	4,9	1 604	57,5	14,8	0,7	27,0	100,0	78
En union sans cohabitation	8,7	291	*	*	*	*	100,0	25
En rupture d'union	7,1	316	(2,6)	(84,1)	(0,0)	(13,3)	100,0	22
Milieu de résidence								
Aire Métropolitaine	3,3	497	*	*	*	*	100,0	17
Autres Villes	6,5	455	(16,7)	(28,2)	(7,6)	(47,4)	100,0	30
Ensemble urbain	4,9	953	23,8	33,3	4,9	38,0	100,0	46
Rural	6,2	1 297	46,1	30,9	0,7	22,4	100,0	80
Niveau d'instruction								
Aucune instruction	7,3	667	47,8	29,6	1,1	21,5	100,0	48
Primaire/ alphab.	6,4	1 014	35,6	30,6	0,0	33,8	100,0	65
Secondaire +	2,3	568	*	*	*	*	100,0	13
Situation par rapport à l'emploi								
Ne travaille pas	5,3	1 262	34,9	28,9	0,8	35,3	100,0	67
Travaille pour de l'argent	6,2	37	*	*	*	*	100,0	2
Ne travaille pas pour de l'argent	6,0	951	42,9	36,4	4,0	16,7	100,0	57
Participation à des groupes de femmes								
Au moins un	7,4	237	(43,9)	(14,7)	(3,0)	(38,4)	100,0	18
Aucun	5,4	2 012	37,0	34,5	2,1	26,4	100,0	109
Quintile de bien-être économique								
Le plus pauvre	6,5	403	(61,8)	(22,5)	(2,0)	(13,7)	100,0	26
Second	5,9	459	(50,5)	(29,2)	(0,0)	(20,2)	100,0	27
Moyen	8,4	411	(26,8)	(27,7)	(0,0)	(45,6)	100,0	35
Quatrième	4,9	556	(16,7)	(48,4)	(0,0)	(34,9)	100,0	27
Le plus riche	2,6	421	*	*	*	*	100,0	11
Ensemble	5,6	2 249	37,9	31,8	2,2	28,1	100,0	126

* Basé sur trop peu de cas non pondérés

() Basé sur un faible nombre de cas non pondérés

18.1.4 Contrôle exercé par le mari/partenaire

La violence conjugale est fréquemment associée à certains comportements dominateurs du mari/partenaire qui ont pour but de contrôler divers aspects de la vie de la femme ; en outre, de tels comportements peuvent être précurseurs d'actes de violence contre la femme. Dans le but de mesurer ce niveau de contrôle des maris sur les femmes, on a demandé aux femmes en union ou l'ayant été si leur mari/partenaire avait manifesté un certain nombre de ces comportements. Ces résultats sont présentés au tableau 18.4 selon certaines caractéristiques sociodémographiques.

Globalement, on constate que dans 33 % des cas, les femmes ont déclaré que leur mari/partenaire avait exercé au moins trois types de contrôle parmi ceux qui étaient cités. C'est parmi les femmes les plus jeunes (47 % à 15-19 ans et 44 % à 20-29 ans) parmi celles dont l'union est récente (43 % à moins d'un an et entre 1 et 5 ans) et parmi celles en union sans cohabitation (41 %) que ce type de comportement du mari est le plus fréquent. Les résultats selon les autres caractéristiques sociodémographiques ne font pas apparaître de variations très importantes. En outre, dans 54 % des cas, les femmes ont déclaré que leur mari/partenaire était jaloux quand elles parlaient à d'autres hommes. Parmi les femmes dont l'union dure depuis moins d'un an, cette proportion est de 78 %. On constate aussi que 46 % des femmes ont déclaré que leur mari/partenaire cherchait à tout moment à savoir où elles se trouvaient. Les autres types de comportement ont été moins fréquemment cités.

Si l'on examine plus en détail les résultats, on note, contre toute attente, que du point de vue du niveau d'instruction, ce sont les femmes les plus instruites qui ont le plus fréquemment rapporté ces comportements de contrôle du mari/partenaire à leur égard (38 % contre 31 %) parmi celles de niveau primaire et (23 %) parmi celles sans instruction).

Tableau 18.4 Contrôle exercé par le mari/partenaire

Pourcentage de femmes actuellement en union, divorcées, séparées ou veuves selon le contrôle exercé par le mari/partenaire, et selon les caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique	Pourcentage de femmes dont le mari/ partenaire :								Effectif
	Est jaloux ou en colère si elles parlent à d'autres hommes	Les accuse souvent d'être infidèles	Ne leur permet pas de rencontrer d'autres femmes/ amies	Essaye de limiter leur contact avec la famille	Insiste pour savoir où elles sont à tout moment	Ne leur fait pas confiance en ce qui concerne l'argent	Exerce au moins 3 de ces types de contrôle	N'exerce aucun de ces types de contrôle	
Groupe d'âges									
15-19	63,8	31,7	30,1	9,7	59,8	33,8	47,3	22,5	151
20-29	65,6	25,9	32,4	12,3	51,8	29,2	44,1	20,6	387
30-39	65,0	27,6	32,8	14,2	52,2	32,7	41,3	21,3	520
40-49	52,7	24,5	23,8	10,0	49,3	31,1	31,5	24,4	391
Enfants vivants									
0	66,2	24,6	28,9	7,8	53,1	36,6	42,0	20,9	309
1-2	59,9	25,5	28,5	12,3	50,6	29,3	38,0	24,0	974
3-4	47,4	24,3	23,7	9,3	43,5	31,3	28,1	28,4	560
5 ou +	43,4	15,6	15,1	7,6	37,7	29,8	22,4	31,3	578
État matrimonial									
En union avec cohabitation	51,8	20,9	22,7	9,6	46,0	31,2	30,8	25,9	1 772
En union sans cohabitation	63,2	31,1	28,2	8,9	53,1	32,5	40,8	24,3	310
Union rompue	56,2	24,7	28,7	12,7	41,1	27,4	33,7	30,6	339
Durée depuis la première union									
Actuellement en union	53,5	22,4	23,5	9,5	47,0	31,4	32,3	25,7	2 082
- En union une seule fois	48,8	19,7	21,2	8,6	46,2	34,0	29,6	26,7	1 282
- <1 ans	77,7	29,1	32,8	7,5	50,8	32,1	42,8	9,6	46
- 1-5 ans	63,7	26,5	30,3	10,9	54,5	34,7	42,6	20,3	425
- 6-9 ans	43,4	18,1	17,7	9,1	43,8	35,1	29,1	34,0	241
- 10 ans ou plus	37,7	14,5	15,0	6,8	40,5	33,1	19,1	29,7	570
- En union plus d'une fois	61,0	26,8	27,2	10,8	48,5	27,1	36,6	24,0	799
Niveau d'instruction									
Aucune instruction	43,0	17,7	15,2	7,1	37,7	30,9	21,0	31,0	674
Primaire/alphab.	54,5	25,5	26,3	10,3	47,9	29,9	36,0	26,6	1 049
Secondaire +	63,3	23,6	29,9	12,0	51,9	32,1	38,3	21,4	698
Situation par rapport à l'emploi									
Ne travaille pas	51,3	22,5	22,8	10,0	46,9	31,1	30,8	27,0	1 321
Travaille pour de l'argent	34,3	31,3	20,7	9,7	39,9	14,1	32,8	52,1	38
Ne travaille pas pour de l'argent	57,8	22,8	26,1	9,8	45,6	31,1	34,6	24,6	1 061
Participation à des groupes de femmes									
Au moins un	49,3	20,2	25,4	8,1	51,8	39,3	34,0	24,0	241
Aucun	54,4	23,0	24,1	10,1	45,6	29,9	32,3	26,6	2 179
Niveau d'instruction du mari/partenaire									
Aucune instruction	44,1	16,3	16,7	8,4	33,7	27,8	22,6	34,1	521
Primaire/ alphab.	51,7	21,9	22,7	9,4	47,4	32,0	31,4	24,3	821
Secondaire +	60,6	25,7	29,3	11,2	52,5	31,1	38,4	23,8	976
Différence d'âge entre la femme et le mari/partenaire									
Femme plus âgée que le mari de 3 ans ou plus	43,9	29,5	18,1	11,9	48,4	32,1	23,4	31,1	136
Même âge ou plus ou moins 2 ans	49,6	17,1	21,6	8,5	45,7	32,5	28,2	27,8	508
Mari plus âgé que la femme de 3-4 ans	62,8	24,6	23,9	12,2	47,7	31,3	39,6	21,1	371
Mari plus âgé que la femme de 5-9 ans	52,5	21,9	25,1	8,8	46,0	29,3	32,4	27,2	637
Mari plus âgé que la femme de 10 ans ou plus	55,0	25,4	25,2	8,5	49,2	33,2	33,6	22,7	425
Pas actuellement en union	56,2	24,7	28,7	12,7	41,1	27,4	33,7	30,6	339
Quintile de bien-être économique									
Le plus pauvre	46,3	19,0	17,4	6,7	37,4	27,1	25,5	32,9	406
Second	47,4	19,1	20,4	7,5	49,4	30,8	27,2	24,4	465
Moyen	48,4	19,6	22,6	9,4	47,2	31,5	32,0	30,0	431
Quatrième	61,3	27,5	29,3	10,7	46,1	28,7	36,7	23,8	606
Le plus riche	61,5	26,1	28,5	14,1	49,5	35,6	38,4	22,8	512
Ensemble	53,9	22,8	24,2	9,9	46,2	30,8	32,5	26,3	2 420

Note : Tableau basé sur les informations concernant le mari/partenaire actuel ou le plus récent. Le total comprend 102 femmes pour lesquelles le niveau d'instruction du mari/partenaire est indéterminé et 6 femmes pour lesquelles la différence d'âge avec le mari/partenaire est indéterminée.

18.1.5 Violence conjugale

De nombreuses recherches ont montré que la forme la plus fréquente de violence domestique chez les adultes est la violence conjugale. Celle-ci peut prendre plusieurs formes : émotionnelle, physique, sexuelle ou elle peut être également une combinaison de ces différentes formes.

Prévalence de la violence exercée par les conjoints

Comme cela a été expliqué précédemment, la prévalence de la violence émotionnelle, physique et sexuelle a été mesurée au moyen d'une « échelle » décrivant différents actes de violence, allant des moins graves aux plus graves.

Le tableau 18.5 présente les pourcentages de femmes actuellement en union ou l'ayant été qui ont subi des actes de violence émotionnelle, physique et/ou sexuelle, actes exercés par leur mari/partenaire actuel, ou le plus récent pour les femmes en union rompue. De manière générale, on constate que 25 % des femmes haïtiennes (contre 30 % en 2000 à l'EMMUS-III) ont déclaré avoir subi de la part de leur mari/partenaire des actes de violence, que cette violence soit physique, émotionnelle ou sexuelle. Pour un cinquième des femmes (20 %), les actes de violence commis ont été des actes de violence physique ou sexuelle. Dans 14 % des cas, la violence s'est manifestée sous une forme physique : le plus fréquemment de manière « modérée » (8 %), mais dans 6 % des cas, il s'est agi de violence physique sévère². Dans 11 % des cas, les femmes ont subi des violences sexuelles et dans 17 % des cas, des actes de violence émotionnelle.

Du point de vue des caractéristiques sociodémographiques, il convient de noter que les femmes qui ont subi le plus fréquemment des actes de violence, qu'elle soit physique, émotionnelle ou sexuelle, sont les femmes dont l'union a été rompue (32 %). Ce résultat peut être interprété de deux façons, soit cette catégorie de femmes a réellement subi plus fréquemment que les autres des actes de violence, ce qui les a peut-être conduit à rompre leur union ou, plus simplement, ces femmes ont avoué plus facilement que les autres avoir subi des actes de violence du fait qu'elles ne vivent plus avec l'auteur de ces violences. Du point de vue départemental, on note de fortes disparités avec un maximum de 37 % de femmes ayant subi des violences dans le département de la Grande-Anse, 36 % dans l'Artibonite contre un minimum de 11 % dans le Sud et 17 % dans les Nippes. Par ailleurs, on note que la prévalence de la violence, qu'elle soit physique, sexuelle ou émotionnelle est plus élevée quand la femme travaille pour de l'argent (32 % contre 26 % quand elle ne travaille pas pour de l'argent et 25 % quand elle ne travaille pas). De même, les femmes qui participent à, au moins, un groupe de femmes ont été également plus fréquemment confrontées à des actes de violence, quelle qu'en soit la forme, que les autres (33% contre 25 %). On note aussi des écarts importants en fonction du niveau d'instruction, la proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des actes de violences variant d'un minimum de 19 % parmi celles de niveau secondaire ou plus à un maximum de 30 % quand la femme a un niveau primaire. Rappelons que ces différences de niveau doivent être interprétées avec prudence. Elles peuvent refléter des différences réelles de prévalence, mais elles peuvent aussi, en partie, provenir du fait que les femmes déclarent plus ou moins facilement avoir subi des actes de violence, selon leur niveau d'instruction et leur environnement socioculturel.

² Voir la section précédente 18.1.1 Méthodologie pour la définition de la violence physique modérée et sévère.

Tableau 18.5 Violence conjugale

Pourcentage de femmes actuellement en union, divorcées, séparées ou veuves qui ont déjà été confrontées à des actes de violence émotionnelle, physique, ou sexuelle exercés par leur mari/partenaire, selon les caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique	Violence émotionnelle	Violence physique		Ensemble violence physique	Violence sexuelle ¹	Violence physique ou sexuelle	Violence physique ou émotionnelle ou sexuelle	Effectif
		Modérée ¹	Sévère ¹					
Groupe d'âges								
15-19	18,6	14,2	6,8	21,1	10,8	25,3	28,1	151
20-29	16,4	10,1	6,7	16,8	10,8	21,1	25,8	387
30-39	18,0	7,5	8,4	15,8	12,4	23,1	28,6	520
40-49	16,3	7,7	4,8	12,5	10,8	18,4	23,6	391
Enfants vivants								
0	10,5	5,4	5,1	10,6	6,7	13,2	15,4	309
1-2	15,7	9,1	6,3	15,4	11,4	20,5	25,1	974
3-4	23,0	9,7	8,6	18,4	11,6	24,4	31,4	560
5 ou +	16,8	5,5	5,0	10,4	11,1	18,6	25,3	578
État matrimonial								
En union avec cohabitation	15,5	7,1	4,6	11,7	10,9	18,5	23,9	1 772
En union sans cohabitation	17,8	9,1	12,1	21,2	9,9	24,5	26,7	310
Union rompue	24,3	10,9	10,2	21,2	10,8	23,9	32,1	339
Durée depuis la 1ère union								
Actuellement en union	15,8	7,4	5,7	13,2	10,8	19,4	24,3	2 082
- En union une seule fois	14,1	6,3	4,3	10,6	10,5	17,2	22,7	1 282
- < 1 ans	6,0	0,6	3,3	4,0	6,1	9,4	14,4	46
- 1-5 ans	13,3	7,2	5,8	13,1	9,9	18,5	22,2	425
- 6-9 ans	16,1	8,3	3,6	11,9	11,5	18,1	24,1	241
- 10 ans ou plus	14,4	5,2	3,5	8,7	10,8	16,5	23,1	570
En union plus d'une fois	18,7	9,2	8,1	17,3	11,3	22,9	26,8	799
Milieu de résidence								
Aire Métropolitaine	17,2	7,3	6,7	14,0	9,9	18,0	22,4	609
Autres Villes	17,6	8,5	7,7	16,2	13,7	24,2	29,6	484
Ensemble urbain	17,4	7,8	7,1	15,0	11,6	20,7	25,6	1 093
Rural	16,7	8,0	5,8	13,7	10,1	19,4	25,2	1 327
Département								
Aire Métropolitaine	17,2	7,3	6,7	14,0	9,9	18,0	22,4	609
Ouest (sans Aire Métro.)	15,9	9,3	4,8	14,1	8,2	19,4	23,9	387
Sud-Est	11,3	7,3	4,2	11,5	8,9	16,0	20,1	98
Nord	14,1	4,7	9,7	14,4	14,1	22,8	27,1	235
Nord-Est	14,9	7,4	6,0	13,4	5,6	16,1	19,6	77
Artibonite	25,0	12,4	8,1	20,5	13,1	27,7	35,5	399
Centre	18,5	6,6	5,5	12,1	14,0	18,7	26,8	187
Sud	7,2	5,0	2,2	7,2	5,2	10,0	11,4	154
Grande-Anse	25,1	7,0	9,5	16,5	14,3	24,5	36,8	80
Nord-Ouest	13,0	6,6	5,8	12,4	15,6	21,9	27,6	137
Nippes	11,4	5,3	3,3	8,6	6,4	12,7	16,5	58
Niveau d'instruction								
Aucune instruction	16,8	7,4	8,0	15,5	10,8	20,4	24,7	674
Primaire/ alphab.	20,0	10,0	6,8	16,8	12,8	23,5	30,1	1 049
Secondaire +	12,8	5,2	4,1	9,4	7,8	14,3	18,9	698
Situation par rapport à l'emploi								
Ne travaille pas	16,9	7,9	5,5	13,4	11,1	20,0	24,9	1 321
Travaille pour de l'argent	30,1	5,1	9,8	15,0	9,5	16,7	31,7	38
Ne travaille pas pour de l'argent	16,7	8,0	7,3	15,3	10,4	20,1	25,7	1 061
Participation à des groupes de femmes								
Au moins un	20,2	11,6	10,4	22,0	18,4	28,6	33,2	241
Aucun	16,7	7,5	5,9	13,4	9,9	19,0	24,5	2 179
Quintile de bien-être économique								
Le plus pauvre	17,4	10,0	3,7	13,7	8,3	17,8	24,1	406
Second	17,5	5,7	6,9	12,6	9,0	17,1	23,8	465
Moyen	17,9	10,8	7,7	18,5	13,9	26,0	30,8	431
Quatrième	17,4	8,8	8,5	17,3	13,1	22,8	27,4	606
Le plus riche	15,2	4,7	4,4	9,1	8,9	16,0	20,8	512
Ensemble	17,0	7,9	6,4	14,3	10,8	20,0	25,4	2 420

Note : Tableau basé sur les informations concernant le mari/partenaire actuel ou le plus récent.

¹ Voir la section 18.1.1 pour les définitions de la violence

Premier épisode de violence conjugale

Pour déterminer à quel moment avait débuté la violence conjugale, on a demandé aux femmes qui avaient déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles de la part du mari/partenaire combien de temps après l'union avaient débuté les premiers actes de violence. Dans la majorité des cas, les actes de violence ont débuté très tôt après l'union : 76 % dans les cinq premières années de l'union et 19 % au cours de la première année de l'union. Une proportion non négligeable de femmes (12 %) a même subi les premiers actes de violence de la part de leur mari/partenaire avant d'entrer en union avec lui. La durée médiane de l'union à partir de laquelle s'est produit le premier acte de violence s'établit à 1,8 années. La médiane varie peu selon le type d'union et comme on pouvait s'y attendre, elle augmente légèrement avec la durée de l'union : de 1,3 ans pour une durée de moins de 6 ans, à 2,4 ans pour une durée d'union de 6-9 ans et à 2,7 ans pour une durée d'union de 10 ans ou plus.

Tableau 18.6 Premier épisode de violence conjugale

Répartition (en %) des femmes actuellement en union, divorcées, séparées ou veuves qui ont déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur mari/partenaire par durée écoulée entre le début de l'union et la première expérience de violence, selon l'état matrimonial, le nombre et la durée de l'union, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

État matrimonial et durée de l'union	Avant le début de l'union	Durée écoulée entre le début de l'union et la première expérience de violence physique						Total	Nombre médian d'années	Effectif
		Moins de 1 an	1-2 ans	3-5 ans	6-9 ans	10 ans ou plus	ND/NSP			
État matrimonial										
En union avec cohabitation	16,8	14,6	35,4	22,9	5,1	3,4	1,9	100,0	2,0	319
En union sans cohabitation	(0,0)	(25,1)	(50,7)	(10,6)	(10,6)	(1,1)	(1,9)	100,0	(1,6)	69
Union rompue	5,8	28,7	36,1	15,5	5,2	8,3	0,6	100,0	1,6	78
Durée de l'union										
Actuellement en union	13,8	16,4	38,2	20,7	6,1	3,0	1,9	100,0	1,9	388
- En union une seule fois	16,5	14,7	36,3	21,6	4,7	4,1	2,0	100,0	2,0	220
- < 6 ans	19,8	22,8	44,2	8,0	0,0	0,0	5,1	100,0	1,3	82
- 6-9 ans	17,4	7,5	35,1	25,2	14,4	0,0	0,3	100,0	2,4	44
- 10 ans ou plus	13,3	10,9	30,0	31,8	4,3	9,7	0,0	100,0	2,7	94
En union plus d'une fois	10,1	18,7	40,5	19,5	7,9	1,5	1,8	100,0	1,8	169
Ensemble	12,4	18,5	37,8	19,8	5,9	3,9	1,7	100,0	1,8	467

() Basé sur un faible nombre de cas non pondérés.

Conséquences de la violence

Indépendamment des questions sur chaque acte spécifique de violence, on a posé les questions suivantes aux femmes qui ont déclaré avoir subi des violences :

« Suite à une action quelconque, mais délibérée, de votre (dernier) mari/partenaire envers vous, vous est-il déjà arrivé :

- D'avoir des hématomes et meurtrissures ?
- D'avoir une blessure ou un os cassé ?
- D'être allée chez le docteur ou dans un centre de santé du fait de quelque chose que votre (dernier) mari/partenaire vous avait fait ? »

Tableau 18.7 Conséquences de la violence conjugale

Pourcentage de femmes actuellement en union, divorcées, séparées ou veuves qui ont déclaré divers types de conséquences dues à quelque chose que leur avait fait leur mari/partenaire selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristique	Entailles, hématomes ou meurtrissures	Hématomes aux yeux, foulures, luxations ou brûlures	Blessures profondes, os cassés, dents cassées ou autres blessures sérieuses	Effectif de femmes qui ont subi n'importe quel type de violence
Groupe d'âges				
15-19	6,0	4,0	0,0	151
20-29	5,9	5,1	0,4	387
30-39	5,1	5,4	1,2	520
40-49	5,3	4,7	1,4	391
Enfants vivants				
0	4,0	1,9	0,2	309
1-2	5,3	3,7	0,3	974
3-4	7,9	8,6	2,4	560
5 ou +	4,1	3,1	1,3	578
État matrimonial				
En union avec cohabitation	4,0	3,5	0,8	1 772
En union sans cohabitation	8,9	5,0	1,4	310
Union rompue	10,1	8,7	2,0	339
Durée depuis la première union				
En union une seule fois	3,4	2,7	0,2	1 282
- < 1 ans	0,4	0,0	0,0	46
- 1-5 ans	2,8	2,9	0,0	425
- 6-9 ans	4,8	2,3	0,5	241
- 10 ans ou plus	3,6	3,0	0,3	570
En union plus d'une fois	6,8	5,4	1,8	799
Union rompue	10,1	8,7	2,0	339
Milieu de résidence				
Aire Métropolitaine	7,5	4,1	1,3	609
Autres Villes	4,2	4,3	0,2	484
Ensemble urbain	6,0	4,2	0,8	1 093
Rural	5,0	4,7	1,2	1 327
Département				
Aire Métropolitaine	7,5	4,1	1,3	609
Ouest (sans Aire Métro.)	5,1	6,2	0,9	387
Sud-Est	3,0	1,4	0,5	98
Nord	4,9	4,2	0,7	235
Nord-Est	4,3	3,0	1,6	77
Artibonite	6,4	6,8	0,3	399
Centre	4,6	3,6	2,7	187
Sud	1,8	1,2	0,1	154
Grande-Anse	4,5	3,4	0,0	80
Nord-Ouest	5,5	4,6	2,8	137
Nippes	2,2	0,9	0,0	58
Niveau d'instruction				
Aucune instruction	5,9	4,4	1,5	674
Primaire/ alphab.	6,4	5,4	1,1	1 049
Secondaire +	3,7	3,0	0,4	698
Situation par rapport à l'emploi				
Ne travaille pas	4,9	4,7	0,4	1 061
Travaille pour de l'argent	5,8	4,1	1,5	1 321
Ne travaille pas pour de l'argent	7,9	9,8	0,0	38
Participation à des groupes de femmes				
Au moins un	8,8	9,4	2,5	241
Aucun	5,1	3,9	0,8	2 179
Quintile de bien-être économique				
Le plus pauvre	3,0	4,5	1,0	406
Second	5,5	4,6	1,1	465
Moyen	6,9	4,9	0,4	431
Quatrième	8,4	5,6	1,8	606
Le plus riche	2,7	2,6	0,6	512
Ensemble	5,5	4,4	1,0	2 420

Cette séquence de questions avait deux objectifs. Tout d'abord, d'évaluer les conséquences physiques des actes de violence et ensuite, de donner aux femmes encore hésitantes une nouvelle occasion de révéler des actes de violence. En effet, dans certains cas, certaines femmes peuvent se sentir plus à l'aise pour déclarer ce qu'il leur est arrivé que ce que leur mari avait fait. Il faut par ailleurs préciser que les trois « conséquences » listées dans la question ne fournissent pas une mesure de la sévérité de la violence. En particulier, pour un même niveau de violence, les visites auprès de services ou de professionnels de la santé peuvent varier largement du fait de la disponibilité de ces services, du respect de l'anonymat, etc.

Le tableau 18.7 présente les proportions de femmes qui ont déclaré avoir subi diverses conséquences dues à quelque chose que le mari/partenaire avait fait. Dans l'ensemble, on constate qu'au cours des 12 derniers mois, 6 % des femmes haïtiennes qui ont déclaré avoir subi des violences ont eu des hématomes et des meurtrissures à la suite d'un acte du mari/partenaire. Durant la même période, 1 % ont rapporté avoir eu une blessure ou un os cassé et 4 % soit des hématomes aux yeux, soit des foulures, ou des luxations ou des brûlures.

Parmi les femmes en rupture d'union et parmi celles en union sans cohabitation, respectivement 10 % et 9 % ont déclaré comme conséquences d'actes de violences soit des entailles, soit des meurtrissures ou des hématomes. De même, dans l'Artibonite, 7 % des femmes, soit pratiquement deux fois le niveau de la moyenne nationale (4 %) ont rapporté des hématomes aux yeux ou des brûlures.

Violence conjugale, statut de la femme et caractéristiques des conjoints

Les données présentées au tableau 18.8 permettent d'examiner les éventuelles variations de la prévalence de la violence conjugale en fonction de certaines caractéristiques des conjoints, de certaines variables relatives au statut de la femme et en fonction du type de structure familiale.

Étant donné que dans le cadre de la violence conjugale, le mari/partenaire est le plus souvent l'auteur des actes de violence, il est très important d'examiner les variations des proportions de femmes ayant subi ce type de violences en fonction des caractéristiques du mari/partenaire.

En premier lieu, on constate que le niveau d'instruction du mari/partenaire influence la prévalence de la violence conjugale. La proportion de femmes ayant déclaré n'avoir subi aucun type de violence augmente au fur et à mesure que le niveau d'instruction du mari/partenaire augmente : de (74 %) pour les femmes dont le mari n'a pas d'instruction, les proportions passent à 73 % pour celles dont le mari a un niveau primaire et à 78 % pour celles dont le mari a un niveau secondaire ou plus.

Par ailleurs, les résultats montrent que la prévalence de la violence conjugale, quelle qu'en soit le type, est influencée de manière très nette par la consommation excessive d'alcool du mari/partenaire. En effet, quand le mari/partenaire ne boit pas, près de huit femmes sur dix (79 %) ont déclaré n'avoir subi aucun type de violence. Quand le mari boit, mais n'est jamais soûl, cette proportion tombe à 65 %. Quand le mari/partenaire est soûl très souvent, seulement 38 % des femmes ont déclaré n'avoir subi aucun type de violence. En outre, on constate que quand le mari est souvent ivre, 23 % des femmes ont rapporté des actes de violence physique dans les douze derniers mois contre 9 % quand le mari ne boit pas. Les proportions concernant la violence sexuelle sont respectivement de 30 % et 8 %.

La différence d'âge et l'écart de niveau d'instruction entre conjoints, surtout quand ils sont en faveur de l'homme, peuvent limiter le pouvoir d'action des femmes dans le mariage. De ce fait, il est intéressant d'examiner les variations de la prévalence de la violence conjugale en fonction de ces deux caractéristiques.

Tableau 18.8 Violence conjugale, statut de la femme et caractéristiques des conjoints

Pourcentage de femmes actuellement en union, divorcées, séparées ou veuves qui ont déclaré avoir subi divers types de violence conjugale à n'importe quel moment et au cours des 12 derniers mois et pourcentage de femmes qui ont déclaré avoir exercé de la violence physique contre leur mari/partenaire selon certaines caractéristiques relatives au statut de la femme et certaines caractéristiques des conjoints, EMMUS-IV Haïti 2005-2006

Caractéristiques	Violence émotionnelle		Violence physique		Violence sexuelle		Violence physique ou sexuelle		A déclaré n'avoir subi aucune violence	Violence physique de la femme contre son mari/partenaire		Effectif
	A	Dans les 12 derniers mois	A	Dans les 12 derniers mois	A	Dans les 12 derniers mois	A	Dans les 12 derniers mois		A	Dans les 12 derniers mois	
	n'importe quel moment		n'importe quel moment		n'importe quel moment		n'importe quel moment			n'importe quel moment		
Niveau d'instruction du mari/partenaire												
Aucune instruction	19,1	16,4	15,1	12,2	8,6	8,0	18,7	15,9	73,5	2,7	1,0	521
Primaire/alphab.	16,8	13,8	15,8	12,4	12,2	11,6	22,0	18,5	73,5	3,7	2,3	821
Secondaire +	14,9	12,0	11,4	9,4	11,0	9,4	18,3	15,5	77,5	3,4	3,0	976
Différence d'âge entre la femme et le mari/partenaire												
Femme plus âgée que le mari de 3 ans ou plus	13,8	13,3	15,9	12,8	8,7	8,7	18,7	15,9	77,9	6,3	6,2	136
Même âge ou plus ou moins 2 ans	13,3	12,0	13,5	10,7	10,3	9,8	18,8	15,9	77,8	3,5	2,5	508
Mari plus âgé que la femme de 3-4 ans	18,5	14,9	11,8	9,5	12,2	11,1	22,3	18,8	73,1	3,5	2,7	371
Mari plus âgé que la femme de 5-9 ans	16,4	14,6	12,5	11,0	12,7	12,1	19,8	17,9	73,8	2,6	2,0	637
Mari plus âgé que la femme de 10 ans ou plus	16,4	15,8	14,2	12,2	8,2	8,2	17,3	15,7	77,5	4,5	1,7	425
Pas actuellement en union	24,3	14,2	21,2	14,5	10,8	6,8	23,9	16,1	67,9	3,7	1,9	339
Différence d'instruction entre conjoints												
Femme moins instruite	16,2	13,7	13,3	10,8	12,3	11,1	19,9	16,8	75,6	3,3	2,5	1 251
Femme plus instruite	15,9	13,7	13,9	10,6	10,1	8,9	20,1	16,2	74,9	3,0	1,9	412
Les deux instruits	16,0	9,2	14,0	12,0	7,6	7,5	19,6	17,8	76,1	5,6	4,6	229
Aucun instruit	19,1	16,4	15,3	12,3	9,4	8,7	19,0	16,1	72,8	3,1	0,9	385
Consommation d'alcool par le mari/partenaire												
Ne boit pas	13,4	10,9	10,9	8,5	9,0	8,1	16,0	13,2	79,1	2,7	1,6	1 954
Boit/n'est jamais soûl	29,7	24,2	23,2	22,4	14,3	14,3	27,6	26,8	64,5	6,3	2,5	93
Est parfois soûl	27,1	23,8	29,6	24,5	13,4	12,7	34,8	30,1	60,9	7,5	5,8	254
Est soûl très souvent	47,5	42,2	29,4	22,7	33,3	30,1	47,8	40,7	38,4	9,7	8,1	114
Femme peut refuser d'avoir des rapports sexuels avec son mari/partenaire												
Oui pour toutes les raisons	17,5	14,8	12,9	10,7	11,2	10,3	19,5	16,9	74,8	4,0	3,0	1 674
Non pour une raison ou plus	16,0	12,9	17,4	13,3	9,9	8,7	21,2	16,6	74,2	2,7	1,0	746
Prises de décision par la femme au niveau du ménage¹												
0 décision	35,9	13,1	31,4	29,4	6,9	2,6	36,8	30,5	60,9	0,0	0,0	40
1-2 décisions	14,9	12,9	14,6	13,9	7,1	6,5	18,2	16,9	78,6	3,1	2,0	242
3-4 décisions	17,3	14,6	14,6	11,7	11,1	10,2	20,2	17,7	74,0	3,2	2,0	474
5 décisions ou plus	16,8	14,3	13,7	10,6	11,3	10,4	19,8	16,3	74,6	3,9	2,6	1 665
Contrôle du mari/partenaire												
Contrôle minimum (contrôle le moins)	5,7	4,5	6,2	4,2	4,3	3,8	9,0	6,7	88,7	1,6	0,8	638
Contrôle sur 1-2 aspects	12,5	10,9	10,8	8,6	8,6	8,2	16,0	13,6	79,5	3,5	2,0	996
Contrôle sur 3-4 aspects	27,6	21,8	20,1	17,5	15,3	13,7	28,7	25,1	63,0	4,2	2,9	569
Contrôle sur 5-6 aspects	43,4	38,0	38,8	30,4	27,9	24,9	47,9	39,6	41,8	8,7	7,5	218
Structure de la famille												
Nucléaire	17,5	15,2	15,5	12,7	10,9	9,7	20,9	17,9	73,8	3,1	1,5	1 099
Non nucléaire	16,7	13,4	13,3	10,4	10,7	9,9	19,2	16,0	75,3	4,1	3,2	1 321
Ensemble	17,0	14,2	14,3	11,5	10,8	9,8	20,0	16,8	74,6	3,6	2,4	2 420

Note : Tableau basé sur les informations concernant le mari/partenaire actuel ou le plus récent. Le total comprend 102 femmes pour lesquelles le niveau d'instruction du mari/partenaire est indéterminé, 6 femmes pour lesquelles la différence d'âge avec le mari/partenaire est indéterminée, 143 femmes pour lesquelles la différence d'instruction entre conjoint est indéterminée et 5 femmes pour lesquelles la consommation d'alcool du mari/partenaire est indéterminée.

¹ Pour la de ces variables, se reporter au chapitre 17

Les résultats selon la différence d'âge entre époux ne font pas apparaître d'écarts réellement importants; tout au plus, peut-on remarquer que c'est parmi les femmes dont le mari est plus âgé de 10 ans ou plus que la femme, parmi celles qui ont le même âge ou seulement 2 ans d'écart et parmi celles qui sont plus âgées que leur mari de 3 ans ou plus que les proportions de femmes ayant déclaré n'avoir subi aucun acte de violence sont les plus élevées (77 % ou plus).

Le pouvoir d'action des femmes dans le mariage est lié à leur statut. On peut donc s'attendre à ce que le niveau de prévalence de la violence conjugale varie en fonction de ce statut. À cette fin, la prévalence de la violence conjugale est analysée présentée ici en fonction de certaines variables relatives au statut de la femme qui ont été présentées au chapitre 17 (Statut de la femme).

On constate au tableau 18.8 que le nombre de décisions³ dans lesquelles les femmes ont déclaré avoir le dernier mot dans le ménage n'influence pas particulièrement la prévalence de la violence conjugale. On remarque néanmoins que c'est parmi les femmes qui n'ont été associées à aucune décision que la proportion de celles qui ont déclaré n'avoir pas subi de violences est la plus faible (61 %). En outre, ni les résultats selon le contrôle du mari, ni ceux selon le type de famille ne font apparaître d'écarts importants.

Le tableau 18.8 présente enfin les proportions de femmes qui ont déclaré avoir exercé des actes de violences à l'encontre de leur mari/partenaire. Très peu de femmes se sont comportées de manière violente à l'égard de leur conjoint (4 % à n'importe quel moment et 2 % récemment dans les 12 derniers mois). Cependant, quand le mari/partenaire est souvent soul, et quand celui-ci contrôle les principaux aspects de la vie de sa partenaire (5-6 aspects), cette proportion est de 8 % pour la violence récente. Cette situation est aussi plus fréquente quand la femme est plus âgée que son conjoint d'au moins 3 ans (6 %).

³ Pour la liste de ces décisions, se reporter au chapitre 17, tableaux 17.4 et 17.5